

Grille tarifaire fourrière - refuge - pension

Complexe animalier d'Eguilles

FOURRIERE :

CHATS APPARTENANT A DES HABITANTS d'EGUILLES ou COMMUNES AVEC CONVENTION	
Prise en charge 1 ^{er} jour	
- Directement à la fourrière	40 euros par animal
- Sur la voie publique ou en clinique vétérinaire	50 euros par animal
Jour suivant	15 euros par jour supplémentaire
Récidive :	15 euros supplémentaire par jour de prise en charge
Frais vétérinaires	Totalité des frais vétérinaires engagés sur l'animal
CHATS APPARTENANT A DES HABITANTS DE COMMUNES SANS CONVENTION	
Prise en charge 1 ^{er} jour	
- Directement à la fourrière	45 euros par animal
- Sur la voie publique ou en clinique vétérinaire	55 euros par animal
Jour suivant	20 euros par jour supplémentaire
Récidive :	20 euros supplémentaire par jour de prise en charge
Frais vétérinaires	Totalité des frais vétérinaires engagés sur l'animal

ABANDON : 71 euros (animal stérilisé, identifié, vacciné, déparasité avant abandon)

ADOPTION :

- 200 euros pour un chat de 2 mois à 10 ans (deuxième chat 250 euros)
- 90 euros pour un chat âgé de plus de 10 ans ou sauvetage

PENSION :

PENSION POUR CHATS (réservée aux Eguillens)	
En collectivité (10 places)	12 euros par jour
Visite à domicile	5 euros par jour (si la nourriture est fournie par le propriétaire) 7 euros par jours (si la nourriture est fournie par le complexe animalier)

REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2022

Application agréée E-legalite.com

22_DN-013-211300322-20220201-DEC_2022_00